FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2019-2020

CYCLISME

CYCLO-CROSS

Fédération Française de Cyclisme
1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
Tél : **08.11.04.05.55** *(non surtaxé)* –E-mail : **info@ffc.fr** – Web : **http://www.ffc.fr**
Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)
Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés à la FFC sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire

5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif , qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par Le sélectionneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

CALENDRIER DE L'EQUIPE DE FRANCE CYCLO-CROSS

- **Catégorie Juniors et U23 / H et D**

MISSION	Intitulé	Date	Pays
1	**Coupe du Monde – Bern ***	20/10/2019	Suisse
2	**Championnats d'Europe - Silvelle**	10/11/2019	Italie
3	**Coupe du Monde – Tabor**	16/11/2019	Rép. Tchèque
4	**Coupe du Monde – Coxyde**	24/11/2019	Belgique
5	**Coupe du Monde – Namur**	22/12/2019	Belgique
6	**Coupe du Monde – Heusden Zolder**	26/12/2019	Belgique
7	**Coupe du Monde – Nommay**	19/01/2020	France
8	**Coupe du Monde – Hoogerheide**	26/01/2020	Pays-Bas
9	**Stage de préparation aux Championnats du Monde**	A déterminer	
10	**Championnats du Monde - Dubendorf**	1-2/02/2020	Suisse

** la participation à cette épreuve sera réalisée en autonomie. La FFC sélectionnera une liste de coureurs sur la base des modalités de sélection pour les Coupes du Monde. La prise en charge de la participation à cette épreuve est à la charge du coureur.*

- **Catégorie Elite H et D**

MISSION	Intitulé	Date	Pays
1	**Championnats d'Europe - Silvelle**	10/11/2019	Italie
2	**Championnats du Monde - Dubendorf**	1-2/02/2020	Suisse

Epreuves internationales soumises à autorisation / sélection de la FFC :

➲ Epreuves de la Coupe du Monde

Les épreuves 2019-2020 de la Coupe du Monde de cyclo-cross sont :

- Waterloo (Etats-Unis) le 14/09/2019 ;
- Iowa City (Etats-Unis) le 22/09/2019 ;
- Bern (Suisse) le 20/10/2019 ;
- Tabor (République Tchèque) le 16/11/2019 ;
- Coxyde (Belgique) le 24/11/2019 ;
- Namur (Belgique) le 22/12/2019 ;
- Heusden Zolder (Belgique) le 26/12/2019 ;
- Nommay (France) le 19/01/2020 ;
- Hoogerheide (Pays-Bas) le 26/01/2020.

➲ Coupes du Monde - Femmes juniors, U23 et Elites:

La participation aux épreuves de Coupes du Monde est individuelle sous les couleurs de club, de team UCI ou de team cyclo-cross UCI, conformément à la réglementation UCI. **10 places sont disponibles dont 2 juniors femmes**, incluant les femmes appartenant au Top 50 du Ranking UCI, qualifiées d'office.

Chaque femme devra déposer sa candidature à la DTN, via le site internet officiel (www.ffc.fr), ***au minimum 2 semaines avant l'échéance***. Après réception des candidatures, la Direction Technique Nationale arrêtera une liste de participantes sélectionnées sur proposition du sélectionneur National. Elle procèdera ainsi à l'engagement à l'épreuve mentionnée.

Un accompagnement spécifique des juniors femmes, voire de quelques U23 Femmes, sur l'épreuve élite si elles répondent aux critères de sélection sera mis en place.

- **Catégorie Juniors et U23 femmes :**

Au-delà des qualifiées d'office, les critères de sélection sont :

- Avoir terminé dans les 30 premières d'une manche de la Coupe du Monde 2018-2019 ;
- Avoir terminé dans les 20 premières du Championnat du Monde U23 femmes 2019 ;
- Avoir terminé dans les 5 premières du Championnat de France Elite ;
- Avoir terminé dans les 3 premières juniors de la manche de Coupe de France de la Meziere le 13/10/2019 ;
- Avoir terminé dans les 3 premières juniors de la deuxième ou troisième manche de Coupe de France ;
- Athlètes figurant sur les listes de sportives de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique.

➲ Coupes du Monde - Elites Hommes :

La participation aux épreuves de Coupes du Monde est individuelle sous les couleurs de club, de team UCI ou de team cyclo-cross UCI, conformément à la réglementation UCI. **8 places sont disponibles**, incluant les hommes appartenant au Top 50 du Ranking UCI, qualifiés d'office et non remplaçables.

Chaque coureur devra déposer sa candidature à la DTN, via le site internet officiel (www.ffc.fr), ***au minimum 2 semaines avant l'échéance***. Après réception des candidatures, la Direction Technique

Nationale arrêtera une liste de participants sélectionnés sur proposition du sélectionneur National. Elle procèdera ainsi à l'engagement à l'épreuve mentionnée.

➲ Coupes du Monde - Juniors hommes et U23 hommes :

La participation aux épreuves de Coupe du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire en Juniors hommes (**6 places maximum**) et, U23 hommes (**6 places maximum**).

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pour l'épreuve de **Berne (Suisse)** le 20/10/2019 :
  - Avoir terminé dans les 20 premiers d'une manche de Coupe du Monde 2018/2019;
  - Avoir terminé dans les 10 premiers du Championnat de France de cyclo-cross 2019 ;
  - Avoir terminé dans les 5 premiers de la manche de Coupe de France de la Meyziere le 13/10/2019.
- Pour les épreuves de **Tabor (Rép. Tchèque), Coxyde, Namur et Heusden Zolder (Belgique)** :
  - Avoir terminé dans les 20 premiers d'une manche de Coupe du Monde 2018/2019;
  - Avoir terminé dans les 15 premiers d'une manche de Coupe du Monde 2019/2020 ;
  - Avoir terminé dans les 12 premiers du Championnat d'Europe cyclo-cross 2019/2020;
  - Avoir terminé dans les 5 premiers d'une manche de la Coupe de France ;
  - Pour l'épreuve de Coxyde uniquement, être classé parmi les 5 premiers J1 d'une manche de Coupe de France.
- Pour l'épreuve de **Nommay (France)** le 19/01/2019 **:**
  - Coureurs sélectionnés au Championnat du Monde 2020
  - Une équipe « France B » sera au départ. Le sélectionneur national proposera une sélection sur la base des performances en Coupe du Monde, aux Championnats d'Europe et au Championnat de France de la saison 2019/2020 et en vue de la saison 2021.
- Pour l'épreuve de **Hoogerheide (Pays-Bas) 26/01/2020**
  - Coureurs sélectionnés au Championnat du Monde 2020.

Le sélectionneur national peut proposer d'être sélectionnables, un ou plusieurs sportifs après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

➲ Championnats d'Europe à Silvelle (Italie) – 10/11/2019

La participation aux Championnats d'Europe s'effectue au sein d'une ***sélection nationale*** *avec port du maillot national obligatoire. La composition de l'équipe sera proposée sur la base d'athlètes sélectionnables par leurs performances obtenues après observation des épreuves internationales, et éventuellement nationales.*

➲ Championnats d'Europe - Femmes Elites

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 20 premières des championnats du Monde Elite 2019;
- Avoir terminé dans les 20 premières d'une manche de coupe du monde 2019/2020 ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 20 premières des trois premières manches de la coupe du monde 2019/2020.

Le sélectionneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçantes dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales.

➲ Championnats d'Europe - Hommes Elites

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 15 premiers des championnats du Monde Elite 2019;
- Avoir terminé sur le podium d'une manche de la Coupe du Monde ou Championnat du Monde U23 2018/2019 ;
- Avoir terminé dans les 20 premiers d'une des 2 dernières manches de coupe du monde 2018-2019;
- Avoir terminé dans les 20 premiers d'une des 3 premières manches de la Coupe du Monde 2019-2020.

Le sélectionneur national peut proposer d'être sélectionnables, un ou plusieurs sportifs après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçants dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales.

➲ Championnats d'Europe - Femmes U23

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 15 premières des championnats du Monde U23 2019;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 40 premières des trois premières manches de la coupe du monde 2019/2020 ;
- Avoir terminé dans les 3 premières U23 de la Coupe de France de la Mézière.

Le sélectionneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçantes dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales.

➲ Championnats d'Europe - Hommes U23

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 20 premiers des championnats du Monde U23 2019;
- Avoir terminé dans les 15 premiers d'une manche de coupe du monde U23 2018/2019;
- Avoir terminé dans les 5 premiers de la Coupe de France U23 de La Mézière.

Le sélectionneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçants dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales.

➲ Championnats d'Europe – Juniors femmes

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé sur le podium des Championnats de France cadettes et juniors femmes 2019 ;
- Avoir terminé dans les 3 premières juniors de la Coupe de France de la Mézière.

Le sélectionneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçantes dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales.

➲ Championnats d'Europe – Juniors Hommes

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 20 premiers des championnats du Monde Junior 2019;
- Avoir terminé dans les 20 premiers d'une manche de coupe du monde Junior 2018/2019;
- Avoir terminé dans les 5 premiers de la Coupe de France Juniors de la Mézière ;
- Avoir terminé dans les 10 premiers du Championnat de France 2019.

Le sélectionneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçants dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales.

➲ Championnats du Monde à Dubendorf (Suisse) - 1 et 2 février 2020

*La participation aux Championnats du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire. La composition de l'équipe sera proposée sur la base d'athlètes sélectionnables par leurs performances obtenues après observation des épreuves internationales, et éventuellement nationales.*

La **participation aux Championnats de France** de cyclo-cross est obligatoire pour être sélectionné.

➲ Championnats du Monde - Femmes Elites

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 6 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières des championnats d'Europe Elite 2019 ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 20 premières d'un manche de la Coupe du monde 2019/2020 les épreuves suivantes : Tabor, Coxyde, Namur, Zolder, Nommay ;
- Être dans les 20 premières du classement général de la coupe du monde 2019/2020.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçantes dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France. Elle sera proposée à l'issue de la Coupe du Monde de Nommay.

➲ Championnats du Monde - Hommes Elites

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 6 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers des championnats d'Europe 2019 à Silvelle;
- Avoir terminé sur le podium des Championnats du Monde ou d'une manche de la Coupe du Monde U23 2018/2019 ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 20 premiers d'une manche de la coupe du monde 2019/2020 sur les épreuves suivantes : Tabor, Coxyde, Namur, Zolder, Nommay ;
- Etre dans les 20 premiers du classement général de la coupe du monde 2019/2020 .

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçants dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France. Elle sera proposée à l'issue de la Coupe du Monde de Nommay.

➲ Championnats du Monde - Femmes U23

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois, dans les 30 premières d'un manche de la coupe du monde 2019/2020;
- Etre parmi les 10 premières U23 femmes du classement général de la coupe du monde 2019/2020 ;
- Avoir terminé dans les 10 premières des championnats d'Europe U23 2019 à Silvelle.

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçantes dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France. Elle sera proposée à l'issue des Championnats de France

➲ Championnats du Monde - Hommes U23

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers des championnats d'Europe U23 2019 à Silvelle ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 15 premiers d'une manche de la coupe du monde 2019/2020;
- Etre dans les 15 premiers du classement général de la coupe du monde U23 2019/2020 ;

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçants dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France. Elle sera proposée à l'issue des Championnats de France

➲ Championnats du Monde – Juniors Femmes

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières des championnats d'Europe Junior Femmes 2019 à Silvelle;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 10 premières juniors d'une manche de la coupe du monde Elite Femmes 2019/2020;

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçants dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France. Elle sera proposée à l'issue des Championnats de France.

➲ Championnats du Monde – Juniors Hommes

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers des championnats d'Europe Junior 2019 à Silvelle ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 15 premiers d'une manche de la coupe du monde Junior 2019/2020;

Le sélectionneur national proposera la sélection nominative des titulaires et remplaçants dans l'objectif d'obtenir des titres et médailles internationales sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France. Elle sera proposée à l'issue des Championnats de France.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Anastasia LEGENDRE
E-mail : a.legendre@ffc.fr - Tél: +33 (0)1 81 88 09 31

Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Emmanuel BRUNET – Manager Filière Route / Cyclo-cross
- François TRARIEUX – Sélectionneur national Cyclo-cross

Diffusion des Sélections en Equipe de France